Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE03CM310326-DE

Affaire n°3 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars 2026,

Sur convocation en date du 25 mars 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Baptiste THEVELEIN

* *

CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : M. le Maire

Il vous est proposé de procéder à la désignation des délégués du Conseil municipal dans les organismes ci-dessous.

L'article L.2121-21 prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE03CM310326-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT ;

Considérant l'installation du Conseil municipal à l'issue des élections municipales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE :**

1. **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret,

2. **DE DESIGNER** les délégués du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs comme suit :

1. La Société d'Economie Mixte *Dinan Expansion*

- Le maire
- 7 membres majorité : Jacques TOUMINET, René DEGRENNE, Didier Déru, Angèle COUËLLAN, Dominique ORHANT, Laurent VANDAMME, Anne-Sophie MORIN
- 1 membre minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET

2. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

Celui-ci, présidé de droit par le maire, est composé à parité de membres du Conseil municipal et de membres nommés par le maire, notamment parmi les représentants des associations familiales, des personnes âgées, des personnes handicapées et des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Il est proposé de fixer à 16 le nombre de membres du conseil d'administration (outre le maire), répartis comme suit :

- Le maire
- 6 membres majorité : Chantal BOULOUX, Nathalie MALIDOR, Christelle BOUVIER, Lydie PATRY, Marina BADOUAL, Didier DERU,
- 2 membres minorité : Stella CORBES, Emilie PINSON
- 8 membres nommés issus de la société civile

3. Le Conseil Local de Surveillance de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

- Le maire
- L'élu coordinateur du Conseil Local de Surveillance de Prévention de la Délinquance: Grégory PERETOU

4. Les Conseils d'écoles

- **La Garaye** :
- 1 délégué - élu aux Affaires scolaires : Charles HOUZE
- **La Ruche** :
- 1 délégué - élu aux Affaires scolaires : Charles HOUZE
- **Les Fontaines** :
- 1 délégué - élu aux Affaires scolaires : Charles HOUZE
- **Mosaïque** :
- Le maire délégué de Léhon – René DEGRENNE
- 1 délégué - élu aux Affaires scolaires : Charles HOUZE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE03CM310326-DE

5. Les Collèges

Collège Broussais :

- 2 titulaires : Yann LUCAS, Chantal BOULOUX
- 1 suppléant majorité : Tanguy METROPE
- 1 suppléant minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET

Collège Vercel :

- 1 titulaire majorité : Matthieu JOUNEAU
- 1 titulaire minorité : Baptiste THEVELEIN
- 2 suppléants majorité : Christine MASSART, Camille SOUFFLET

6- Le Lycée de la Fontaine des Eaux

- 1 titulaire : Yann LUCAS
- 1 suppléant : Camille SOUFFLET

7- Représentant au sein du conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Rance Emeraude (GHRE)

- Le maire (pour la durée du mandat)

8- Centre hospitalier Fondation St Jean de Dieu

- 1 titulaire : Chantal BOULOUX

9- Le Syndicat Départemental d'Energie 22

- 3 titulaires : Odile MIEL-GIRESSE, Yannick HELLIO, Dominique ORHANT
- 3 suppléants : Béatrice SAGORY, Laurence LE DÛ, Anne-Sophie GUILLEMOT

10- Syndicat mixte du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

- 1 titulaire : Le maire
- 1 suppléant : Laurence LE DÛ

11- SPL tourisme Dinan-Cap Fréhel

- 1 délégué : Olivier BOBIGEAT

12- SPL Bretagne plaisance

- 1 délégué : Olivier BOBIGEAT

13- Instance Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

- 3 délégués : Laurence LE DÛ, Jacques TOUMINET, Tanguy METROPE

14- Commission locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)

- 3 délégués : Laurence LE DÛ, Jacques TOUMINET, Tanguy METROPE
- 3 suppléants : Philippe MORANT, Sonia DABIN, Camille SOUFFLET

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE03CM310326-DE